Engagement Neutralité Abnégation
École Nationale d'Administration de Tunis

Ambassade de France en Tunisie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE

Entre

L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION DE TUNIS

24, rue du Docteur Calmette, Mutuelle Ville, 1082 TUNIS, TUNISIE

Représentée par sa Directrice, Madame Asma SEHIRI LAABIDI, dûment habilitée à cet effet, et ci-après désignée par l'« ENA de Tunis »,

Et

L'AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE

2, place de l'Indépendance, BP 493, 1080 TUNIS Cedex

Représentée par son ambassadeur, Monsieur Olivier POIVRE D'ARVOR, dûment habilité à cet effet, et ci-après désignée par l' « Ambassade de France en Tunisie »,

Et

LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

80 rue de Reuilly, CS 41232, 75578 PARIS Cedex 12

Représenté par son président, Monsieur François DELUGA, dûment habilité à cet effet, et ci-après désigné par le « CNFPT »,

Ci-après conjointement désignés « les Parties ».

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Préambule :

L'Ecole nationale d'administration de Tunis (ENA de Tunis) est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministère de la Fonction publique de la modernisation, de l'administration et des politiques publiques, et dont le budget est rattaché pour ordre au budget de l'Etat. L'ENA de Tunis assure notamment la formation des cadres supérieurs et moyens, l'organisation de cycles de formation continue et de perfectionnement au profit des agents de l'administration, des établissements et des entreprises publiques, la réalisation d'expertise et de recherches en administration publique et l'organisation de séminaires, de colloques et de journées d'études en rapport avec les domaines d'intervention de l'administration, ainsi que l'organisation des activités visant l'amélioration des compétences et des qualifications des cadres supérieurs administratifs.

L'ENA de Tunis délivre des modules spécialisés pour la formation continue des cadres supérieurs de l'administration régionale et locale, ainsi que dans la formation initiale du cycle supérieur afin d'accompagner la déconcentration et la décentralisation administrative en Tunisie (en vertu du chapitre 7 de la constitution de 2014 « De la gouvernance locale »).

L'Ambassade de France en Tunisie met en œuvre des programmes de coopération culturelle, scientifique et technique. Depuis la révolution de janvier 2011, elle a intensifié son action en faveur du renforcement de l'Etat de droit. Dans ce cadre, elle soutient les initiatives de l'administration française en faveur de l'administration tunisienne, notamment en matière de formation initiale et continue des cadres supérieurs, en particulier ceux qui seront amenés à agir dans le cadre des administrations régionales et locales.

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) est un établissement public administratif au service des collectivités territoriales et de leurs agents. Il est constitué d'un siège national, de vingt-neuf délégations régionales, de quatre instituts nationaux spécialisés d'études territoriales (INSET) et d'un institut national des études territoriales (INET). Le CNFPT est chargé de la formation et de la professionnalisation des personnels des collectivités territoriales ainsi que de l'organisation de certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale.

Le CNFPT a affirmé, dans ses orientations stratégiques, sa volonté d'accompagner les volets formation de programmes de coopération internationale et de déployer des actions de solidarité internationale dans le champ de la formation. Il a ainsi conclu une convention avec le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) avec pour objectif de coordonner leur expertise pour répondre aux demandes de l'Etat, des collectivités territoriales françaises et des partenaires étrangers concernant des projets de coopération internationale et l'action extérieure des collectivités territoriales, conformément aux orientations du conseil d'administration du CNFPT.

Dans le cadre du développement de la formation des cadres supérieurs destinés aux administrations régionales et locales, l'ENA de Tunis et le CNFPT ont conclu un accord de coopération le 11 juin 2008. Cet accord de coopération visait à favoriser la formation initiale et le perfectionnement des compétences des élèves du cycle supérieur de la filière « administration régionale et locale » de l'ENA de Tunis. La présente convention a pour objet de renouveler cette coopération tripartite, incluant l'Ambassade de France en Tunisie.

Ceci étant exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention de partenariat a pour objet de définir les modalités d'intervention du CNFPT dans la mise en œuvre d'un programme commun entre les Partie de cette convention pour appuyer la formation des élèves fonctionnaires, futurs conseillers des services publics tunisiens dans le cadre de leur formation de base.

Article 2 : Définition du champ d'actions du CNFPT

Le CNFPT apporte son appui dans l'organisation des stages pratiques à l'étranger de **douze (12) élèves** de l'ENA de Tunis, d'une durée de 2 mois, au sein de collectivités territoriales françaises, selon les modalités suivantes :

2.1. Organisation d'une formation en amont du stage pratique relative à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales françaises à destination des élèves de l'ENA de Tunis et d'une session de bilan en fin de stage avec les stagiaires (possibilité de participation à des formations dans le cadre de l'offre régionale, interrégionale ou nationale du CNFPT) ;

2.2. Identification et sollicitation des structures d'accueil en vue d'affecter les élèves du cycle supérieur de l'ENA de Tunis en stage auprès de différentes collectivités territoriales françaises. Le CNFPT fera appel prioritairement aux collectivités engagées dans des coopérations décentralisées en Tunisie et/ou souhaitant développer de nouveaux partenariats dans ce pays ;

2.3. Recherche de missions de stage pertinentes (en alignant autant que possible les sujets de stages proposés par les collectivités françaises avec les priorités et réformes de la Tunisie formulées par l'ENA de Tunis) et identification d'une direction et d'un tuteur pour l'accompagnement du stagiaire. Ce travail comprend l'étude des profils des élèves en amont pour une adéquation avec leur affectation de stage tout en veillant à garantir une diversité des lieux d'affectation de stages d'une année sur l'autre ;

2.4. Formalisation des conventions de stage des élèves de l'ENA de Tunis dans les collectivités territoriales françaises, transmission de la fiche d'évaluation des stagiaires pour les tuteurs et du calendrier de déroulement du stage pour les structures d'accueil, coordination et suivi du déroulement des stages, communication à l'ENA de Tunis des coordonnées des maîtres de stage et structures d'accueil pour faciliter les échanges avec l'école, entretiens téléphoniques ou physiques avec les stagiaires et les tuteurs de stage, résolution de problèmes le cas échéant ;

2.5. Participation au jury de soutenance des mémoires de stages des élèves concernés d'un représentant du CNFPT et d'un tuteurs de stage (directeurs généraux des services ou le cas échéant, leur représentant parmi les agents de la collectivité), compétent pour évaluer l'ensemble des stagiaires ;

2.6. Consolidation des listes d'anciens élèves et constitution d'un annuaire et d'un réseau d'alumni avec les anciens stagiaires, en lien avec l'ENA de Tunis.

Article 3 : Définition du champ d'actions de l'ENA de Tunis

L'ENA de Tunis apporte son appui dans l'organisation des stages pratiques à l'étranger de ses élèves, d'une durée de 2 mois, au sein des collectivités territoriales françaises, selon les modalités suivantes :

3.1 Communication au CNFPT, bien en amont et au minimum 3 mois avant, du calendrier de la scolarité et des dates envisagées pour le stage ; et communication des CV et coordonnées des élèves au CNFPT le plus en amont possible ;

3.2 Mobilisation des anciens stagiaires pour un partage d'expérience auprès de la promotion en cours ;

3.3 Validation du plan du rapport de stage, en lien avec le CNFPT ;

3.4 Ajustement du calendrier stage/soutenance pour permettre au rapport écrit d'être évalué par le jury ; respect du principe de continuité du jury pour que durant les soutenances les élèves aient les mêmes jurés ; communication des fiches d'évaluation pour permettre une uniformité des notes entre les différents élèves ;

3.5 communication au CNFPT de l'affectation des élèves stagiaires à leur sortie d'école (sous réserve de l'accord des concernés) ; consolidation des listes d'anciens élèves et constitution d'un réseau d'alumni avec les anciens stagiaires, en lien avec le CNFPT avec éventuellement la création d'un espace numérique dédié (à définir) ; mise en place d'un système de parrainage entre les anciens et actuels stagiaires, ainsi que d'un annuaire des anciens élèves.

Article 4 : Définition du champ d'actions de l'Ambassade de France en Tunisie

L'Ambassade de France en Tunisie apporte son appui dans l'organisation des stages pratiques à l'étranger des élèves de l'ENA de Tunis, d'une durée de 2 mois, au sein de collectivités territoriales françaises, conformément à la convention qui lie le CNFPT au MEAE et selon les modalités suivantes :

4.1 Appui au CNFPT dans l'identification et la sollicitation des structures d'accueil par la mobilisation des collectivités françaises engagées dans des coopérations décentralisées en Tunisie et/ou souhaitant développer de nouveaux partenariats dans ce pays ;

4.2 Prise en charge financière des stages pratiques, pour un nombre de stagiaires préalablement établi chaque année avec l'ensemble des parties, à travers Campus France, l'opérateur du MEAE pour la mobilité ;

4.3 Participation au jury de soutenance des mémoires de stages des élèves.

Article 5 : Modalités de pilotage et de suivi de la convention

Un comité de pilotage est institué entre le CNFPT, l'Ambassade de France en Tunisie et l'ENA de Tunis. Il est composé à part égale de représentants du CNFPT, de l'Ambassade de France en Tunisie et de l'ENA de Tunis.

Ce comité de pilotage est chargé :

- de s'assurer de la mise en œuvre de la présente convention ;
- de définir des objectifs et de cadrer la préparation des stages (choix des lieux d'affectation et questions logistiques) en amont (lors d'une téléconférence ou d'une visioconférence) ;
- de procéder à un bilan annuel de la gestion du programme et de l'atteinte de ses objectifs, ainsi que des actions de formation conduites en partenariat entre l'ENA de Tunis et le CNFPT, à l'occasion du jury de soutenance des mémoires de stage à l'ENA de Tunis ;
- de proposer, au vu des informations recueillies, toute recommandation ou action complémentaire qui pourra être jugée opportune dans la perspective d'une amélioration ou d'une réorientation des actions de formation qui auront été engagées.

Ce comité de pilotage se réunit chaque année, à l'occasion des soutenances de mémoires de stages à l'ENA de Tunis et avant la tenue des stages à distance (lors d'une téléconférence ou d'une visioconférence). Au terme des trois ans de la convention, une mission d'évaluation des résultats de la convention sera réalisée conjointement par le CNFPT et l'ENA.

Article 6 : Modalités financières

Chaque mission et/ou action sera financée sur la base de la tarification développée dans l'annexe financière adjointe à la présente convention.

Pour les stages, le CNFPT soumettra chaque année, à l'approbation de l'Ambassade de France en Tunisie un devis correspondant à la programmation et modulé en fonction des prestations des experts et du type d'actions à réaliser, qui sera signé par l'Ambassade de France en Tunisie pour valoir approbation.

L'ENA de Tunis prendra en charge les frais de déplacement des stagiaires tunisiens (aller-retour), et les frais d'hébergement des membres du jury de soutenance pour les actions relevant du champ de l'annexe financière qui se déroulent à l'ENA de Tunis.

L'Ambassade de France prendra en charge le séjour des stagiaires tunisiens en France via l'attribution de bourses, en lien avec l'opérateur Campus France (prise ne charge du logement et de per-diem), ainsi que le déplacement des membres du jury français (un membre représentant le CNFPT et un maître de stage).

6.1 Tarification des prestations, actions, missions et formations

L'annexe financière jointe a été établie en prévoyant une modulation du coût unitaire des prestations en fonction du type d'actions à réaliser. Les actions sont classées en quatre catégories :

- Catégorie 1 : Actions de conseil et d'expertise
- Catégorie 2 : Conception et animation de séminaires ou de première action de formation
- Catégorie 3 : Organisation de stages pratiques d'immersion ou d'application en collectivités territoriales françaises
- Catégorie 4 : Participation à des formations dans le cadre de l'offre nationale, interrégionale et régionale du CNFPT

Chaque mission, suivant son classement dans une catégorie, est rémunérée sur la base d'une valeur de la journée d'intervention ou de la journée formation. Ces valeurs sont fixées comme suit :

- Catégorie 1 : 800 € (par jour d'intervention)
- Catégorie 2 : 1200 € (par jour d'intervention)
- Catégorie 3 : 600 € (forfait pour un stage)
- Catégorie 4 : 150 € (par jour de formation)

Les frais de pilotage, de structure et de gestion sont inclus dans ces tarifs.

6.2 Règlement

Les sommes identifiées précédemment seront créditées au compte ouvert au nom du titulaire :

Nom et adresse : Centre national de la fonction publique territoriale
80 rue de Reuilly
CS 41232
75578 PARIS CEDEX 12

Titulaire du compte : Agence comptable du CNFPT
80 rue de Reuilly
CS 41232
75578 PARIS CEDEX 12

Domiciliation : Recette Générale des Finances de Paris Siège
Code banque : 10071 - Code guichet 75000
Numéro de compte : 00001005162 Clé RIB : 17
IBAN: FR76 1007 1750 0000 0010 0516 217
BIC: TRPUFRP1
N° de SIRET: 180 014 045 02245
Code APE : 804C

Le compte assignataire est le Trésorier Payeur pour l'Etranger.

Annexe financière

Placement des élèves de l'ENA de Tunis par le CNFPT au sein de collectivités territoriales françaises, dans le cadre du stage à l'étranger prévu dans leur cursus

(Estimation des coûts liés à la formation, au placement, au suivi et à l'évaluation des stagiaires sur la base de 12 stagiaires de l'ENA Tunis)

	Ambassade de France à Tunis	ENA de Tunis	CNFPT	TOTAL
Forfait général d'organisation et de conception				
1. Coordination générale et conventionnement				
			1 jour catégorie 1 = 800 €	800 €
2. Le placement en stage				
Ingénierie cadre pédagogique : sollicitation et recherche de collectivités d'accueil, recherche de missions de stages pertinentes et identification d'une direction et d'un tuteur pour l'accompagnement du stagiaire, rendez-vous téléphoniques avec les tuteurs sur les missions à confier, coordination avec l'Ambassade de France et l'ENA de Tunis			1 jour par stagiaire catégorie 3 = 12 x 600 €	7 200 €
3. Le déroulement des stages et leur suivi				
Suivi des stagiaires (physique ou téléphonique)			1/2 jour par stagiaire catégorie 3 = 12 x 300 €	3 600 €
4. L'évaluation des stages				
Organisation du jury de soutenance des mémoires de stage sur 2 jours, avec un représentant du CNFPT et deux tuteurs de stage			3 jours catégorie 1 = 3 x 800 €	2 400 €
Sous-total 1				**14 000 €**
Missions des formateurs et des tuteurs à Tunis				
Formation en amont: recherche d'un intervenant et conception d'un programme de formation			1 jour catégorie 1= 800 €	800 €
Prise en charge de la rémunération du formateur			Forfait = 800 € pour la journée de formation	800 €
Prise en charge du déplacement A/R en avion du formateur	x			
Prise en charge de l'hébergement et des repas du formateur		x		
Evaluation des mémoires de stage: prise en charge de la rémunération des trois membres du jury			Forfait = 800 € x 3	2 400 €
Prise en charge du déplacement A/R en avion des trois membres de jury	x			
Prise en charge des hébergements et des repas des trois membres de jury		x		
Sous-total 2				4 000 €
Sous-total 1 et sous-total 2				18 000 €
TOTAL GENERAL				**18 000 €**

Soit 1500 € par élève, hors frais d'hébergement, de restauration et de transport.
Frais d'hébergement par élève pour 2 mois : coût estimé à environ 1000 €.
Frais de restauration par élève pour 2 mois : coût estimé à environ 1800 € (sur la base de 30 € par jour).
Ces frais sont variables selon le lieu géographique du stage et les facilités accordées par la collectivité d'accueil (hébergement, accès au restaurant administratif, etc.).

Article 7 : Communication

Les Parties s'engagent à informer au préalable chacune des parties de la mise en œuvre de toute action de communication liée aux domaines d'actions conduites en commun dans le cadre de la présente convention de partenariat.

Article 8 : Durée de la convention, modifications et avenants

La présente convention de partenariat prend effet à compter de sa date de signature. Elle est conclue pour une durée de trois ans et renouvelable une fois expressément pour une durée identique. Elle peut être modifiée par voie d'avenant d'un commun accord entre les Parties.

Les Parties conviennent de se rencontrer avant son échéance, afin d'établir un bilan des actions menées.

Article 9 : Résiliation

La présente convention de partenariat peut-être résiliée à tout moment, par l'une ou l'autre des Parties, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.
La résiliation prend effet à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de réception de la lettre recommandée et après clôture des actions engagées à la date du préavis.

Article 11 : Litiges

Tout litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention de partenariat fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les Parties. À défaut d'accord à l'issue d'un délai de 30 jours calendaires à compter de la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiée par l'une des parties et précisant la difficulté en cause, chacune des Parties peut saisir les canaux diplomatiques.

Fait à Tunis, le, 11 avril 2019 en trois (3) exemplaires originaux.

Pour l'ENA de Tunis	**Pour l'Ambassade de France en Tunisie**	**Pour le CNFPT**
La Directrice de l'ENA,	L'ambassadeur,	La DGA,
Asma SEHIRI LABIDI	**Olivier POIVRE D'ARVOR**	**Véronique ROBITAILLIE**